

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIXIÈME (486^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 19 MARS 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11893

Convention pour l'octroi d'une subvention à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi pour le Centre du savoir sur mesure et le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs dans le cadre des activités touchant la formation continue des professionnels de la construction en lien avec l'utilisation du bois dans les bâtiments

- ATTENDU** le Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;
- ATTENDU** la Politique relative à l'autorisation, à la validation juridique et à la signature des contrats;
- ATTENDU** l'aide financière reçue du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant la période 2016-2018 pour le développement de la programmation d'activités au Centre du savoir sur mesure (CESAM) de l'UQAC dont l'objectif était d'accroître l'utilisation du matériau bois dans la construction provenant d'essences forestières boréales;
- ATTENDU** que, dans la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023, le gouvernement du Québec a renouvelé son appui financier au CESAM pour les activités de formation continue sur l'utilisation du matériau bois dans la construction, visant notamment le développement et la diffusion de nouvelles formations offertes en ligne;
- ATTENDU** le plan d'action 2018-2021 du CESAM soumis au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) qui porte sur la formation continue des professionnels de la construction en lien avec l'utilisation de bois dans les bâtiments;
- ATTENDU** l'octroi d'une subvention par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour le financement de trois actions du plan d'action 2018-2021 touchant la formation continue des professionnels de la construction en lien avec l'utilisation du bois dans les bâtiments;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Christyne Fortin, APPUYÉE par Mme Cynthia Harvey, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

- 1- **D'** approuver la convention pour l'octroi d'une subvention à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi pour le Centre du savoir sur mesure (CESAM) et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour le financement des actions prévues au Plan d'action 2018-2021 représentant un montant maximal de l'ordre de trois cent mille dollars (300 000 \$) pour les trois années, telle qu'annexée à la présente et en faisant partie intégrante;
- 2- **DE** mandater deux (2) des trois (3) personnes suivantes, soit la rectrice, le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim, le vice-recteur aux partenariats et secrétaire général, pour signer, au nom de l'Université du Québec à Chicoutimi, ladite convention et y insérer toute stipulation, convention ou modification compatible avec les présentes qu'ils jugeront utile ou nécessaire;
- 3- **D'** autoriser la signature d'amendements subséquents dans le cadre du Plan d'action 2018-2021 étant entendu qu'ils sont individuellement d'une valeur inférieure à deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et comportent essentiellement les mêmes clauses.

La secrétaire de réunion,



Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 20 mars 2019